



SCHOULBUET

➔ 2023 / 2024

1+2=3



ADMINISTRATION
COMMUNALE LORENTZWEILER

Ecole Fondamentale
Lorentzweiler

Ce bulletin est à garder précieusement
pendant l'année scolaire 2023 / 2024

www.lorentzweiler.lu
www.portal.education.lu/lorentzweiler



La rentrée des classes 2023

1. Reprise des cours

Le vendredi, **15 septembre 2023**, jour de la reprise des classes, l'accueil aura lieu à 7.55 heures respectivement à 08.05 heures (cycle 1) et les élèves sont à congédier à la fin des cours.

Tous les services de la Maison Relais, le restaurant ainsi que le transport scolaire fonctionneront normalement à partir du premier jour de classe.



2. Cycle 1

L'inscription de votre enfant à l'éducation précoce est facultative et se fait en printemps avant le commencement de l'année scolaire. Les parents des enfants concernés reçoivent un courrier contenant un formulaire d'inscription de la part de l'administration communale. Une fois inscrit, la fréquentation devrait se faire d'une façon régulière suivant l'horaire choisi. **Seulement les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le 1^{er} septembre de l'année en cours sont admissibles à l'éducation précoce.**

Quels sont les avantages de la fréquentation de l'éducation précoce ? Les avantages d'un enfant fréquentant l'éducation précoce : Votre enfant apprend à communiquer et à jouer avec d'autres enfants (socialisation) ainsi qu'à s'exprimer en langue luxembourgeoise et à développer ses facultés créatrices.

Dès l'âge de 4 ans, l'école est obligatoire. Votre enfant est inscrit d'office à l'école qui correspond à votre lieu de résidence. Sont admissibles au cycle 1.1 tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Répartition des classes

Précoce Cycle - 1,0

Bâtiment Jos Wohlfart

10, rue J.-P. Glaesener | L-7370 Lorentzweiler



		
Nuszkowski Astrid		astrid.nuszkowski@education.lu
Toisul Jessica		jessica.toisul@education.lu
Weiler Danielle	33 72 68 861	danielle.weiler@education.lu

		
Braun Séverine		severine.braun@education.lu
Doisy Sophie	33 72 68 838	sophie.doisy@education.lu
Santos Quaresma Marta		marta.santosquaresma@education.lu



Nascimento Gomes Donny		donny.nascimentogomes@education.lu
Schroeder Mandy	33 72 68 837	mandy.schroeder@education.lu

Préscolaire

Bâtiment Jos Wohlfart (extension)

10, rue J.-P. Glaesener | L-7370 Lorentzweiler

Cycle - 1,1 & 1,2



Beffort Jill	33 72 68 844	jill.beffort@education.lu
Biver Lea	33 72 68 839	lea.biver@education.lu
Flick Fabienne	33 72 68 860	fabienne.flick@education.lu
Janvier Claude	33 72 68 858	claud.janvier@education.lu
Moes Lynn	33 72 68 890	lynn.moes@education.lu
Rausch Vanessa	33 72 68 849	vanessa.rausch@education.lu
Szturma Nicolas	33 72 68 855	nicolas.szturma@education.lu

Postes surnuméraires

Boquet Martine	Heirandt Cynthia



Horaires & surveillances



heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:45 - 08:05	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
08:05 - 12:00	cours	cours	cours	cours	cours
12:00 - 12:10	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:45	cours		cours		cours
15:45 - 16:05	surveillance		surveillance		surveillance



3. Cycles 2 – 4 : enseignement fondamental

Bâtiment Ecole fondamentale

2, rue J.P. Glaesener | L-7358 Lorentzweiler

Sont admissibles aux cycles 2-4 les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.



Cycle - 2

Cycle 2,1			
Berchem Lynn		33 72 68 873	lynn.berchem@education.lu
Vilela Daniela		33 72 68 873	daniela.vilela@education.lu
Ducamp Valérie		33 72 68 853	valerie.ducamp@education.lu
Grandgenet Romy		33 72 68 859	romy.grandgenet@education.lu
Jegen Véronique		33 72 68 846	veronique.jegen@education.lu

Cycle 2,2			
Jegen Nadine		33 72 68 852	nadine.jegen@education.lu
Weisgerber Mireille		33 72 68 852	mireille.weisgerber@education.lu
Muller Joëlle		33 72 68 867	joelle.muller@education.lu
Krier Isabelle		33 72 68 867	isabelle.krier@education.lu
Nanquette Cathia		33 72 68 865	cathia.nanquette@education.lu

Cycle - 3

Cycle 3,1			
Centrone-Schmit Yvette		33 72 68 871	yvette.schmit@education.lu
Reinesch Corine		33 72 68 871	corine.reinesch@education.lu
Rohner Myriam		33 72 68 862	myriam.rohner@education.lu
Steffen Nadine		33 72 68 862	nadine.steffen@education.lu
Schoellen Frank		33 72 68 848	frank.schoellen@education.lu





Cycle 3,2			
Regenwetter Pit		33 72 68 847	pit.regenwetter@education.lu
Schmitz Saskia		33 72 68 847	saskia.schmitz@education.lu
Thill Sarah		33 72 68 851	sthil18@education.lu
Dias Nunes Darcy		33 72 68 870	darcy.dias@education.lu

Cycle - 4

Cycle 4,1			
Goethals Anne		33 72 68 869	anne.goethals@education.lu
Blum Laura		33 72 68 854	laura.blum@education.lu
Molitor Björn		33 72 68 854	bjorn.molitor@education.lu

Cycle 4,2			
Juncker Alain		33 72 68 872	alain.juncker@education.lu
Pereira Melissa			melissa.pereira@education.lu
Rüsing Sarah		33 72 68 850	sarah.rusing@education.lu

Postes surnuméraires

Berchem Lynn	Krier Isabelle	Molitor Björn
Olinger Michèle	Pereira Melissa	Peters Pia
Wiance Annette		



Autres intervenants

I-CN		
Thimmesch Carlo		carlo.thimmesch@men.lu
Förderteam		
Cabrera Marcial	membre de l'équipe ESEB	marcial.cabrera@education.lu
Carvalho Dos Santos Matthieu	membre de l'équipe ESEB	matthieu.carvalhodossantos@education.lu
Faber Brigitte	I-EBS et coordinatrice de l'équipe ESEB	brigitte.faber@education.lu
Muller Jil	membre de l'équipe ESEB	jil.muller@education.lu
Schummer Lynn	membre de l'équipe ESEB	lynn.schummer@education.lu
Wojsischowski Steve	membre de l'équipe ESEB	steve.wojsischowski@education.lu





Horaires & surveillances

heure	lundi	marti	mercredi	jeudi	vendredi
07:35 - 07:55	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
07:55 - 10:05	cours	cours	cours	cours	cours
10:05 - 10:20	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
10:20 - 12:05	cours	cours	cours	cours	cours
12:05 - 12:15	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:50	cours		cours		cours
15:50 - 16:10	surveillance		surveillance		surveillance

4. L'équipe pédagogique au centre de l'école fondamentale

Une tâche orientée vers l'avenir : Les i-CN (instituteurs spécialisés en compétences numériques) à l'école fondamentale.

Depuis la rentrée 2020, M. Carlo Thimmesch accompagne et soutient notre école en tant qu'instituteur spécialisé en compétences numériques. Sa mission est de conseiller l'école dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation de technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

D'une manière très concrète, l'iCN collabore avec le personnel enseignant afin de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages aux et par les médias.

Eine zukunftsorientierte Aufgabe: Einsatz des i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques, Medienberater) in der Grundschule.

Seit Beginn des Schuljahres 2020 begleitet und unterstützt Herr Carlo Thimmesch unsere Schule als i-CN und berät uns beim sicheren, kreativen und verantwortungsvollen Umgang mit den digitalen Medien.

Der Medienberater arbeitet auf ganz praktische Art und Weise mit dem Lehrerteam zusammen, um gemeinsam innovative und zukunftsweisende pädagogische Praktiken zu entwickeln und in den Schulalltag einzuführen.

 carlo.thimmesch@men.lu



5. Trajet vers l'école



L'administration communale a mis en place un service de ramassage scolaire coûteux. Elle sollicite vivement les parents à inciter leurs enfants à emprunter le bus scolaire et d'éviter ainsi le transport individuel provoquant des situations dangereuses devant les bâtiments scolaires.

Les enfants se rendant à l'école par le bus scolaire doivent se conformer aux ordres du chauffeur de bus et des surveillantes du transport scolaire. En cas d'inconduite les enfants fautifs pourront être exclus du transport scolaire. Les arrêts de bus sont équipés d'abris pour protéger les enfants des intempéries. Les parents seront tenus d'instruire les enfants afin qu'ils respectent les installations mises à leur disposition.

Les parents sont aussi tenus responsables des dégâts causés aux abris par leurs enfants. Les réparations éventuelles sont à charge des parents.

Les parents des élèves du cycle 1 devront reprendre leurs enfants à l'arrêt de bus. Les enfants pourront rentrer seuls ou avec des frères et sœurs uniquement si les parents ont signé une autorisation écrite. En cas d'absence des parents ou du responsable, l'enfant sera ramené au campus scolaire et déposé à la Maison Relais.

Surveillantes pour le transport scolaire et trajets vers cours sportifs (Pedibus) :

- **FRISCH-KLEPPER** Nadine
- **DOS REIS DIAS COMPARETTO** Benedetta

Pour des raisons écologiques et de santé, les enseignants conseillent fortement aux parents de promouvoir le déplacement à l'école à pied, à vélo ou en bus scolaire.

L'administration communale a aménagé une zone « **KISS & GO** » afin de garantir la sécurité de tous les élèves dans l'enceinte du complexe scolaire au besoin des parents amenant néanmoins leurs enfants en voiture privée.

Un parvis spécial a été aménagé près de l'école centrale qui permet aux parents d'arrêter brièvement leur voiture –laisser sortir l'enfant– et de repartir dans la direction indiquée. Le stationnement dans cette zone est strictement interdit.

Si un enfant a raté le bus après les cours, les parents en seront informés (dans la mesure du possible) et seront priés de venir chercher leur enfant à la Maison Relais.

6. Crèche et Maison Relais

CRECHE ZWERGENHAUS

12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler



Exploitant :

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale.

Groupes :

- 2 groupes avec des enfants de **2 à 18 mois**
- 2 groupes avec des enfants de **18 mois à 4 ans**

Groupe 0-2 ans

SPELTZ Laura (Responsable)

BRÜCK Noémie (Adjointe)

☎ 26 33 68-1

✉ laura.speltz@croix-rouge.lu

✉ noemie.bruck@croix-rouge.lu

Groupe 2-4 ans

WEBER Krishelle (Responsable)

PEREIRA Andrea (Adjointe)

☎ 26 33 68-1

✉ krishelle.weber@croix-rouge.lu

✉ andrea.pereira@croix-rouge.lu

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

07.00 à 18.30 heures

Fermeture du 23.12.2023 au 07.01.2024 inclus.



MAISON RELAIS

38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler

Exploitant :

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration
avec l'administration communale.
Destinée aux enfants de **3 à 12 ans**
(du cycle 1 au cycle 4).

Responsable :

REUTER Fränz

Adjointes :

Cycle 1 : **CAMPOS** Andreia

Cycle 2-4 : **MADLENER** Sarah

Secrétaire :

LAMPERTZ Martine

☎ 26 33 68-920

✉ relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi
07.00 – 19.00 heures
en dehors des heures
scolaires.

Fermeture du

23.12.2023 au 07.01.2024
inclus.

Le restaurant scolaire de la Maison Relais
fonctionnera tous les jours du lundi au vendredi
pendant la pause de midi.

Pour les inscriptions et des questions supplémentaires :
veuillez vous adresser à la Maison Relais : ☎ **26 33 68 920**.

Le menu du restaurant scolaire peut être consulté
sur le site internet :

www.croix-rouge.lu/lorentzweiler-mre



CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL GUTSCHEINE FÜR KINDERBETREUUNG

Le contrat d'adhésion au *Chèque-Service Accueil*
s'adresse aux enfants dès naissance et jusqu'à la
fin de l'enseignement fondamental. Pour tous
renseignements supplémentaires, veuillez contacter :

Der Vertrag für die *Chèque-Service Accueil* richtet
sich an alle Kinder von Geburt an bis zum Ende der
Grundschule. Für weitere Informationen, wenden Sie
sich bitte an:

Administration communale Gemeindeverwaltung

Bureau de la population / Bürgeramt

☎ 33 72 68 - 701

✉ population@lorentzweiler.lu

📍 87, route de Luxembourg
7373 Lorentzweiler





7. LASEP

(Ligue des associations **sportives** de l'enseignement **fondamental**)

La LASEP de Lorentzweiler, vous offre la possibilité d'inscrire votre enfant pendant l'année scolaire 2022/2023 et ce pour **les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis de 12:15 à 15:30**, selon les différentes catégories d'âges. **Le nombre d'inscriptions est limité.**

Les préinscriptions se sont faites du 1er au 15 juillet 2023. Pour des raisons d'organisation, les inscriptions restantes se feront à partir de la rentrée scolaire.

Cette année nous proposons des cours de LASEP pour les enfants des cycles 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2.

Les enfants sont encadrés par Lea **Biver** (C1), Vanessa **Rausch** (C1), Nicolas **Szturma** (C1), Alain **Juncker** (C2-4), Darcy **Dias Nunes** (C2-4), Björn **Molitor** (C2-4) et Pit **Regenwetter** (C2-4).

La cotisation annuelle s'élève à **40 €**. Elle est à virer au compte de la LASEP Lorentzweiler lors de l'inscription finale de votre enfant.

Les cours débutent au mois d'octobre. A noter qu'il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires et jours fériés !

Les cours de LASEP sont basés sur le fair-play, les règles de bonne conduite et la participation active à toutes les activités proposées.



Horaires LASEP



Pour tout renseignement supplémentaire
veuillez vous adresser à :

Pit **REGENWETTER**

pit.regenwetter@education.lu

621 502 068



8. La Bicherkabinn à Lorentzweiler

Dans cette ancienne cabine téléphonique, vous pouvez choisir et emmener un livre qui vous intéresse et vous pouvez remettre un livre dont vous n'avez plus besoin.

DIE BICHERKABINN IN LORENTZWEILER

In dieser ehemaligen Telefonzelle können Sie sich ein Buch aussuchen und mitnehmen und ein Buch, das Sie nicht mehr brauchen, dort hineinstellen.



9. Santé scolaire



Au cours de sa scolarité, l'état de santé de votre enfant sera surveillé par l'équipe médico-socio-scolaire de l'école.



L'équipe médico-socio-scolaire fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire agréé par le Ministère de la Santé. Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire. Les examens sont gratuits.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage ci-après sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2

- ◆ prise du poids et de la taille
- ◆ analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- ◆ examen sommaire de l'acuité visuelle, bilan auditif
- ◆ surveillance de la carte de vaccinations
- ◆ bilan de santé assuré par le médecin scolaire
- ◆ en cas de besoin : bilan social

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens, des observations nécessitant un avis médical complémentaire seront faites, la médecine scolaire vous adressera une lettre motivée et vous recommandera de consulter votre médecin de confiance.

Les constatations d'ordre médical sont consignées dans un carnet médical et gérées en toute confidentialité. Ce carnet sera remis aux parents sur demande en fin de scolarité de leur enfant.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de votre enfant.

Le Service social est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de tout autre professionnel concerné.

Le personnel de la Ligue médico-sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education nationale organise à côté de cette surveillance médico-sociale des activités de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental.

Des conseils personnalisés d'éducation à la santé lors des examens médicaux ont pour objectif de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

Une consultation diététique gratuite peut être offerte en cas de besoin.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés :

- ▶ au premier cycle : dépistage des troubles visuels par le service d'orthoptie et de pléoptie du Ministère de la Santé, dépistage des troubles auditifs par le service d'audiophonologie du Ministère de la Santé
- ▶ Les examens bucco-dentaires sont réalisés annuellement par un dentiste

L'équipe médico-socio-scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel de l'enseignement scolaire et de la direction de région, de l'administration communale et des services spécialisés du Ministère de l'Education Nationale notamment :

- ▶ Commissions d'inclusion (CI et CNI)
- ▶ Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- ▶ 9 centres de compétences en faveur de l'inclusion scolaire à voir:
 - ◆ le Centre de logopédie ;
 - ◆ le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (actuel Institut pour déficients visuels) ;
 - ◆ le Centre pour le développement moteur (actuel Institut pour infirmes moteurs cérébraux) ;
 - ◆ le Centre pour le développement intellectuel (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;
 - ◆ le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (actuel Institut pour enfants autistes et psychotiques).
 - ◆ le Centre pour le développement des apprentissages « Grand-Duchesse Maria Teresa », pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ...
 - ◆ le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces
 - ◆ le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
 - ◆ l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.
- ▶ Autres services spécialisés





COMMENT S'AMUSE VOTRE ENFANT QUAND IL EST TOUT SEUL ?

Parlez-en avec lui pour garder un œil sur ce qu'il regarde.



POUR VOTRE ENFANT, C'EST UN JOUET. ET POUR VOUS ?

Si votre enfant n'a pas encore 3 ans, évitez les écrans ! Adaptez par la suite leur utilisation à son âge.



VOTRE ENFANT FAIT-IL DODO PENDANT QUE VOUS DORMEZ ?

Pour dormir tranquille, définissez des zones sans écran dans votre maison.



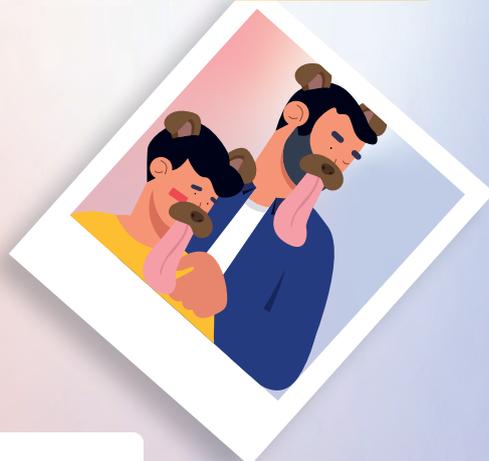
QUE FAIT VOTRE ENFANT À TABLE ? LA MÊME CHOSE QUE VOUS ?

Les enfants apprennent de leurs parents : montrez-leur le bon exemple.

Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



**BEE
SECURE**



Plus d'informations sur bee-secure.lu



Contactez la BEE SECURE Helpline au 8002 1234. Les enfants, les jeunes, les parents ainsi que les enseignants et les éducateurs y trouveront des conseils et de l'aide dans tous les domaines des nouveaux médias. Le conseil téléphonique est gratuit et anonyme.



Contribuez à la lutte contre les contenus illégaux en ligne : si vous rencontrez des contenus sur Internet qui vous semblent illégaux, vous pouvez les signaler de manière anonyme sur <https://stopline.bee-secure.lu>. Par contenus illégaux, on entend : la présentation d'abus sexuels sur des mineurs, les contenus racistes, révisionnistes et discriminants, les contenus terroristes.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Service national de la jeunesse

kanmer
jugend
telefon

Co-financed by the Connecting Europe
Facility of the European Union

LES ÉCRANS EN FAMILLE

Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



LES ÉCRANS EN FAMILLE



Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



APRÈS 12 ANS

L'adolescent(e) s'affranchit de plus en plus des repères familiaux.



Éteindre le Wifi la nuit



Continuer à discuter avec votre enfant



Revoir les règles des écrans en fonction des besoins



Les besoins évoluent dans le temps

i Pas de réseaux sociaux avant 13 ans

ENTRE 9 ET 12 ANS

L'enfant a besoin de découvrir le monde et les relations humaines.



Privilégier les jeux vidéo à plusieurs



Âge de l'autonomie



Garder un œil sur l'utilisation des écrans



Premier smartphone personnel

ENTRE 6 ET 9 ANS

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social.



Télévision sans images de violence



1^{ers} pas accompagnés sur internet



Jeux vidéo à usage modéré



Pas de journal télévisé pour adultes



Visionner en autonomie avec un adulte à proximité



i Pas d'internet seul avant 9 ans

ENTRE 3 ET 6 ANS

L'enfant a besoin de découvrir ses capacités sensorielles et manuelles.



Privilégier les écrans interactifs, accompagnement par un adulte



Jeux vidéo à petite dose, privilégier de jouer en famille



Pas d'écran dans la chambre



Télévision déconseillée

i Pas de console de jeux individuelle avant 6 ans

AVANT 3 ANS

L'enfant a besoin de prendre connaissance de ses repères en votre compagnie!



Tablettes tactiles optionnelles :
 • périodes courtes (10min/j)
 • accompagnement par un adulte
 • seul objectif : jouer



Activités liées aux 5 sens



La tablette ne remplace pas les jouets traditionnels



Interaction humaine indispensable

i Pas de télévision avant 3 ans

i Écrans interactifs

- + Résolution intuitive des tâches
- + Apprentissages par **essais et erreurs**
- + Capacité d'**anticipation** et **retour d'expérience**

Informations utiles

Pour toutes les tranches d'âge, soyez toujours à l'écoute et disponibles, privilégiez les écrans interactifs.

De 3 à 12 ans et plus, respectez les âges indiqués pour les jeux vidéo et les films. Établissez des règles claires sur le temps d'écran.



einfach digital

Zukunftskompetenz fir staark Kanner

Février 2020

Source : La règle 3-6-9-12 de Serge Tisseron
www.yapaka.be/livre/livre-grandir-avec-les-ecrans-la-regle-3-6-9-12



10. Horaire transport scolaire

École Lorentzweiler C1-C4

Bus 1 Aller	Matin	Après-midi	Bus 1 Retour	Matin	Après-midi
Hünsdorf, Église	07:30	13:30	Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Hünsdorf, rue Alsbich	07:32	13:32			
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:40	-	Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Helmdange, école	07:42	13:40	Helmdange école	12:15	16:00
Bofferdange, Cité Roger Schmitz	07:44	13:45	Bofferdange, Cité Roger Schmitz	12:20	16:05
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52	Hünsdorf église	12:25	16:15
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55	Hünsdorf, rue Alsbich	12:27	16:17

Helmdange : Les enfants habitant la partie inférieure de la rue de Helmdange et la rte de Luxembourg sont priés d'utiliser le bus 1.

Bus 2 Aller	Matin	Après-midi
Asselscheuer	07:27	13:30
Blaschette, rue du Grünwald	07:29	13:32
Blaschette, rue de Wormeldange	07:31	13:34
Blaschette, op Reilend	07:33	13:36
Blaschette, rue de Fischbach	07:35	13:38
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:40	-
Lorentzweiler, An der Kleck	07:42	13:43
Helmdange, rue Schumann	07:45	13:47
Lorentzweiler, rue Colbert	07:47	13:49
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55
Bus 2 Retour	Matin	Après-midi
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, An der Kleck	12:12	15:57
Helmdange, rue Schumann	12:16	16:01
Lorentzweiler, rue Colbert	12:18	16:03
Blaschette, op Reilend	12:24	16:10
Blaschette, rue de Fischbach	12:26	16:12
Asselscheuer	12:29	16:14
Blaschette, rue du Grünwald	12:31	16:16
Blaschette, rue de Wormeldange	12:33	16:18

Helmdange: Les enfants habitant la partie supérieure de la rue de Helmdange, rue du Bois, Im Gehr et la rue J.F. Kennedy sont priés d'utiliser le bus 2.

11. Calendrier saison 2023-2024

L'année scolaire commence au Grand-Duché de Luxembourg le vendredi **15 septembre 2023** et finit le lundi **15 juillet 2024**.

Le congé de la Toussaint commence le samedi **28 octobre 2023** et finit le dimanche **5 novembre 2023**.

* Les classes de l'école fondamentale chôment le mercredi **6 décembre 2023**, jour de la **St. Nicolas**.

Les vacances de Noël commencent le samedi **23 décembre 2023** et finissent le dimanche **7 janvier 2024**.

Le congé de Carnaval commence le samedi **10 février 2024** et finit le dimanche **18 février 2024**.

Les vacances de Pâques commencent le samedi **30 mars 2024** et finissent le dimanche **14 avril 2024**.

Jour de congé pour le mercredi **1^{er} mai 2024** jour du travail.

Jour férié légal de la Journée de l'Europe : le jeudi **9 mai 2024**.

Jour de congé pour jeudi le **9 mai 2024** Ascension.

Jour de congé pour lundi le **20 mai 2024** Lundi de Pentecôte.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi **25 mai 2024** et finit le dimanche **2 juin 2024**.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le dimanche **23 juin 2024**.

Les vacances d'été commencent le mardi **16 juillet 2024** et finissent le dimanche **15 septembre 2024**.



12. Bicherbus

HELM DANGE

127, Route de Luxembourg · Jugendhaus

Mercredi · 15:20 - 15:50



27.09.2023 · 18.10.2023 · 15.11.2023 · 06.12.2023

10.01.2024 · 31.01.2024 · 28.02.2024

Les dates suivantes pour 2024 seront publiées dans le calendrier écologique.

Déi weider Datumer fir 2024 ginn am ökologesche Kalenner publizéiert.



13. Représentants, comités et commissions

Représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves à l'école a lieu tous les deux ans au mois d'octobre, à une date fixée par le président du comité d'école, ou à défaut, par le responsable d'école.

Le rôle principal des RPE, c'est d'être l'intermédiaire entre les parents d'élèves, le corps enseignant et la commune. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de notre école portal.education.lu/lorentzweiler

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école.

Selon la loi, il y a obligation d'organiser au moins trois réunions par année scolaire.

Comité d'école

Le comité d'école a les missions suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation de l'école
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte
- déterminer les besoins en formation continue du personnel
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école
- approuver l'utilisation du matériel didactique



Chaque comité d'école est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus dont au moins deux tiers des instituteurs. Les membres du comité sont élus par et parmi les membres du personnel de l'école, avant la fin de l'année scolaire. Le ministre nomme le président d'école parmi les instituteurs membres du comité et sur proposition de ce dernier.

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de 5 années.

Membres du comité d'école

JEGEN Nadine (présidente)	nadine.jegen@education.lu Tél. 33 72 68 888
JEGEN Véronique	veronique.jegen@education.lu
JUNCKER Alain	alain.juncker@education.lu
MULLER Joëlle	joelle.muller@education.lu
REGENWETTER Pit	pit.regenwetter@education.lu
REINESCH Corine	corine.reinesch@education.lu
SCHOELLEN Frank	frank.schoellen@education.lu
STEFFEN Nadine	nadine.steffen@education.lu
WIANCE Annette	annette.wiance@education.lu





14. Absences et discipline

Téléphones portables, baladeurs multimedia, Game-Boy, PSP, appareils photo, ...



Afin de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire, les smart watches, les téléphones portables, baladeurs, appareils photo etc. sont autorisés aux élèves sous réserve :

- d'être déconnectés pendant les heures de classe (7:55 – 12:05 h et de 14:00 – 15:50 h)
- d'être déconnectés dans l'enceinte des bâtiments et de la cour de récréation (avant et après les cours, pendant la récréation)

Toute manipulation des autres fonctions (SMS, calculatrice, montre, jeux, connexion à des services multimédias, prise de photos, smart watches ...) est strictement interdite.

Concernant les dérives telles que téléchargement, visionnement, diffusion d'images violentes et/ou à caractère pornographique, une poursuite judiciaire sera entamée.

En cas de non-observation de ce règlement, le matériel électronique portable sera confisqué pour n'être remis qu'au tuteur légal de l'enfant. Le tuteur devra se présenter auprès du titulaire de classe.

En cas de récidive, l'appareil sera saisi jusqu'à la fin du trimestre en cours, mais au minimum pour une période de trois semaines.

L'école de Lorentzweiler décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement d'appareils électroniques portables.

Règles d'ordre interne à respecter par les élèves et les parents

a) Bâtiment Jos Wohlfart (cycle 1)

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. Lors de la surveillance, avant et après les cours, les enfants doivent rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation.
4. Il est interdit de circuler dans les salles de classe en dehors des heures de classe.
5. règlement dans la cour de récréation :
bonhomme rouge : interdiction de circuler sur la pelouse, dans le sable et sur le toboggan.
bonhomme vert : toute l'aire de jeu est accessible.
6. Le matériel de jeu se trouvant dans le hall n'est pas destiné à être utilisé avant et après les heures de classe.
7. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
8. respecter les ordres des enseignants.
9. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Jos Wohlfart sont des espaces non-fumeurs.
10. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment Jos Wohlfart.

b) Bâtiment Ecole Centrale (cycles 2-4)

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. ne pas utiliser de vélos, rollers, kick-boards ... pendant les heures d'école.
4. ne pas ramener d'objets dangereux (couteaux de poche, pétards, laser-pointer ...) à l'école. Pendant les récréations il faut rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation. Il ne faut pas circuler dans les bâtiments scolaires.



5. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
6. respecter les ordres des enseignants.
7. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Ecole Centrale sont des espaces non-fumeurs.
8. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment.

Chaque élève inscrit aux cycles 1-4 de l'enseignement fondamental est soumis à l'obligation scolaire. Les parents sont tenus à excuser leur enfant en cas d'absence. Même les parents des élèves, fréquentant l'éducation précoce non soumise à l'obligation scolaire, sont priés d'excuser leurs enfants en cas d'absence.

En cas d'absence, les parents sont priés d'informer l'enseignant en téléphonant en classe avant 8:15 heures.

Sont considérées en général comme excuses légitimes de l'absence de l'enfant : la maladie ou d'importants événements de famille.

En cas de maladie d'un enfant ne dépassant pas trois jours de classe ou en cas d'empêchement pour une raison valable de se rendre en classe, les parents sont tenus de prévenir aussitôt le titulaire de classe à l'école. L'élève remet, dès la première leçon de retour, une excuse écrite des parents, datée et signée, et ceci dans l'intérêt du contrôle des absences des enfants. (voir le modèle d'excuse à la page suivante).

Les élèves des cycles 1-4 profitent d'un cours de natation à la piscine de Walferdange (PIDAL). Une absence qui dépasse trois cours consécutifs de natation devra être excusée par un certificat médical. Une surveillance est assurée dans le bâtiment scolaire pour les enfants qui ne participent pas au cours de natation.

Le titulaire a le droit de refuser une excuse (inscription d'une absence excusée / non-excusee sur le bilan de l'enfant) et de demander un certificat médical.

L'avis téléphonique ne remplace pas l'excuse écrite qui est une pièce officielle indispensable que les enseignants sont tenus d'exiger après chaque absence.

A partir du **4^e jour d'absence**, un certificat médical est à présenter au titulaire de classe.

Des **dispenses de fréquentation scolaire** peuvent être accordées sur demande motivée et écrite des parents.

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée ne dépassant pas 5 jours consécutifs.
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Un certificat médical est à remettre obligatoirement au titulaire de classe en cas d'absence pour raisons médicales.

En cas de toute autre absence indispensable et nécessaire, une demande motivée est à remettre au président du comité d'école au plus tard 5 jours ouvrables avant l'absence.

Aucune dispense de fréquentation scolaire ne peut être accordée pour des voyages et excursions privés.

Pour des informations plus détaillées veuillez consulter la loi du 06 février 2009 sur l'enseignement fondamental (Mémorial A N° 20 du 16.02.2009).





Absence de votre enfant

Au cas où votre enfant ne peut pas fréquenter l'école, vous pouvez utiliser le modèle d'excuse suivant.

Ofwiesenheet vum ärem Kand

Am Fall wou äert Kand net um Schoulunterricht kann deelhuelen, kennt dir dëse Modell vun Entschëllegung benotzen.

EXCUSE	
Nom de l'élève :	
Madame, Monsieur, Je soussigné(e) _____ _____ _____ (Signature)	vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon enfant du _____ au _____ inclus à cause de _____ Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. _____, le _____ (Lieu) (Date)

ENTSCHËLLEGUNG	
Numm vum Kand:	
Madame, Monsieur, Ech, _____ _____ _____ (Ënnerschrëft)	bieden Iech d'Ofwiesenheet vu mengem Kand vum _____ bis den _____ nach mat wéinst _____ ze entschëllegen. Mat beschte Gréiss, _____, den _____ (Uertschaft) (Datum)



Centre pour
le développement
moteur



Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektioon 2 vum „Centre pour le développement moteur“ (CDM) bekëmmere eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausforderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtige Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Förderegëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës ënnerstëtzung (Begleedung & Fördereg) baséiert sech op d'Stärkten an d'Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir ?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir ?

- Grobmotorik (Gläichgewicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitieren :

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Fördereg an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten ?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l'Education nationale



Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des „Centre pour le développement moteur“ (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor ?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir ?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen :

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten ?

- Unser Angebot wird durch das „Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend“ finanziert und ist daher kostenlos.



Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le « Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse » et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison | L-1483 STRASSEN
Tél.: (352) 44 65 65-1 | Fax: (352) 44 22 89

www.cc-cdm.lu



15. Règlement

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1470

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves.

Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est réglée par l'article 6 du présent règlement.

Art. 2. Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue.

Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique.

L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise.

Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelle que fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Art. 3. La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

Art. 4. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés.

La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées.

Les châtiments corporels sont interdits.

Art. 5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

Art. 6. Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires.

Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

Art. 7. Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

Art. 8. L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

Art. 9. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Art. 10. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional MERSCH
5, rue des Prés
L-7561 Mersch

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !





16. L'enseignement fondamental

Spécificités

- âge des enfants : 3 à 11 ans
- 9 années de scolarisation réparties sur quatre cycles d'apprentissage
- tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre doit fréquenter l'école fondamentale
 - le cycle 1 - l'éducation précoce est facultative (3 à 4 ans)
 - l'éducation préscolaire (4 à 5 ans)
- les cycles 2 à 4
 - l'enseignement primaire (6 à 11 ans)

Les directions de l'enseignement fondamental

Les différentes missions :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.



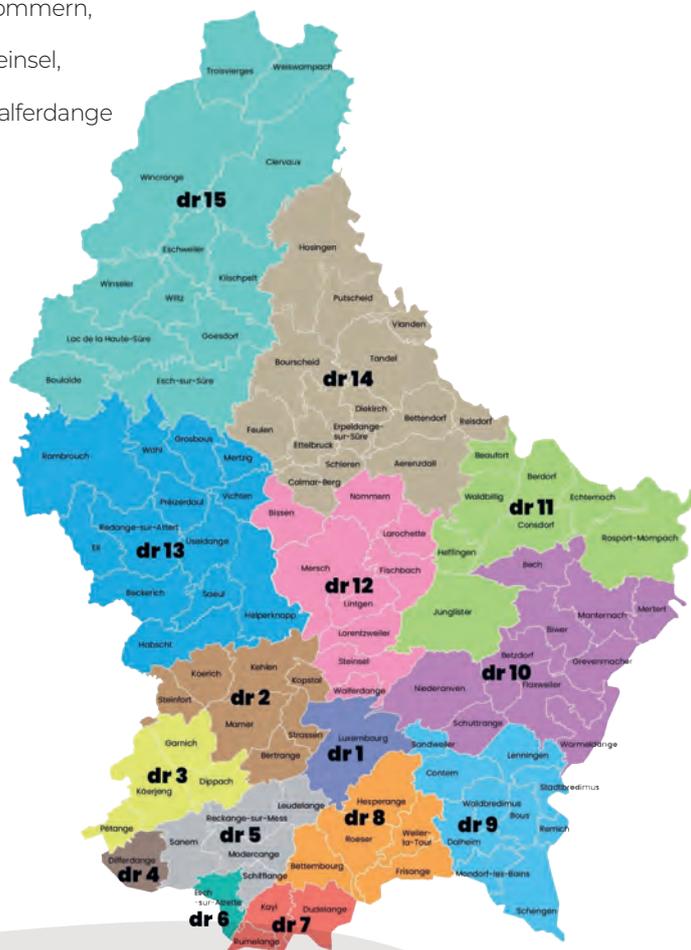
Après concertation avec les présidents des comités d'écoles, les directions de l'enseignement fondamental :

- organisent les mesures d'inclusion scolaire ;
- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire ;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Lorentzweiler fait partie de la Direction de Mersch (dr 12)

qui englobe également les communes de :

- Bissen,
- Fischbach,
- Larochette,
- Lintgen,
- Mersch,
- Nommern,
- Steinsel,
- Walferdange



17. Direction de l'Enseignement fondamental - Région 12 Mersch

La Direction de l'enseignement fondamental - Région 12 Mersch est dirigée, sous l'autorité du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, par une équipe de direction composée d'une directrice et de trois directeurs adjoints.

La Directrice est le chef hiérarchique du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif et représente le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région.

L'équipe de direction veille au bon fonctionnement de l'école, assume les missions de gestion administrative et surveillance pédagogique des écoles. Elle soutient le personnel enseignant et socio-éducatif dans des questions pédagogiques et assure l'insertion professionnelle du personnel enseignant et socioéducatif.

La direction assure également la communication et le réseautage de tous les partenaires scolaires.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental Mersch, une directrice adjointe est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Elle préside la Commission d'inclusion.

D' Grondschouldirektioun - Regioun 12 Miersch gëtt ënnert der Autoritéit vum Ministère fir Bildung, Kanner a Jugend, vun enger Direktiounsekipp bestoend aus enger Direktesch an drai stellvertriedenden Direktere geleet.

D' Direktesch fungéiert ais ‚supérieur hiérarchique‘ vum gesamte Léierpersonal, sozio-edukativen an administrative Persona! a representéiert de Minister fir Bildung, Kanner a Jugend an der Regioun.

D'Direktiounsekipp suert derfir, dass d ‚Schoule gutt fonctionéieren an iwwerwaacht déi administrativ a padagogesch Gestiou vum de Schoulen.

Si ënnerstëtz d'Léierpersonal a dat sozio-éducativ Persona! am padagogesche Beraich a suert fir déi berufflech Integreatioun vum Léierpersonal a sozioedukative Personal.

D'Direktioun suert och fir d'Kommunikatioun an d'Vernetzung vum aile Schoulpartner.

An der Mierscher Grondschouldirektioun ass eng stellvertriedend Direktesch zoustanneg fir d' Prise en charge vum de Schüler mat besonneschem Förderbedarf.

Si presidéiert d'Inklusiounskommissioun.



Contact / Kontakt:

Direction de l'Enseignement fondamental

Région Mersch

Siège principal Mersch

5, rue des Près
L-7561 Mersch

☎ (+352) 247-55810

✉ direction.mersch@men.lu
secretariat.mersch@men.lu

Annexe Bissen

22, ZAC Klengbousbiérg
L-7795 Bissen

Site internet : <https://diref12.lu>



18. Institutrices spécialisées en développement scolaire (1-DS)



Hamelle Sophie

sophie.hamelle@ifen.lu

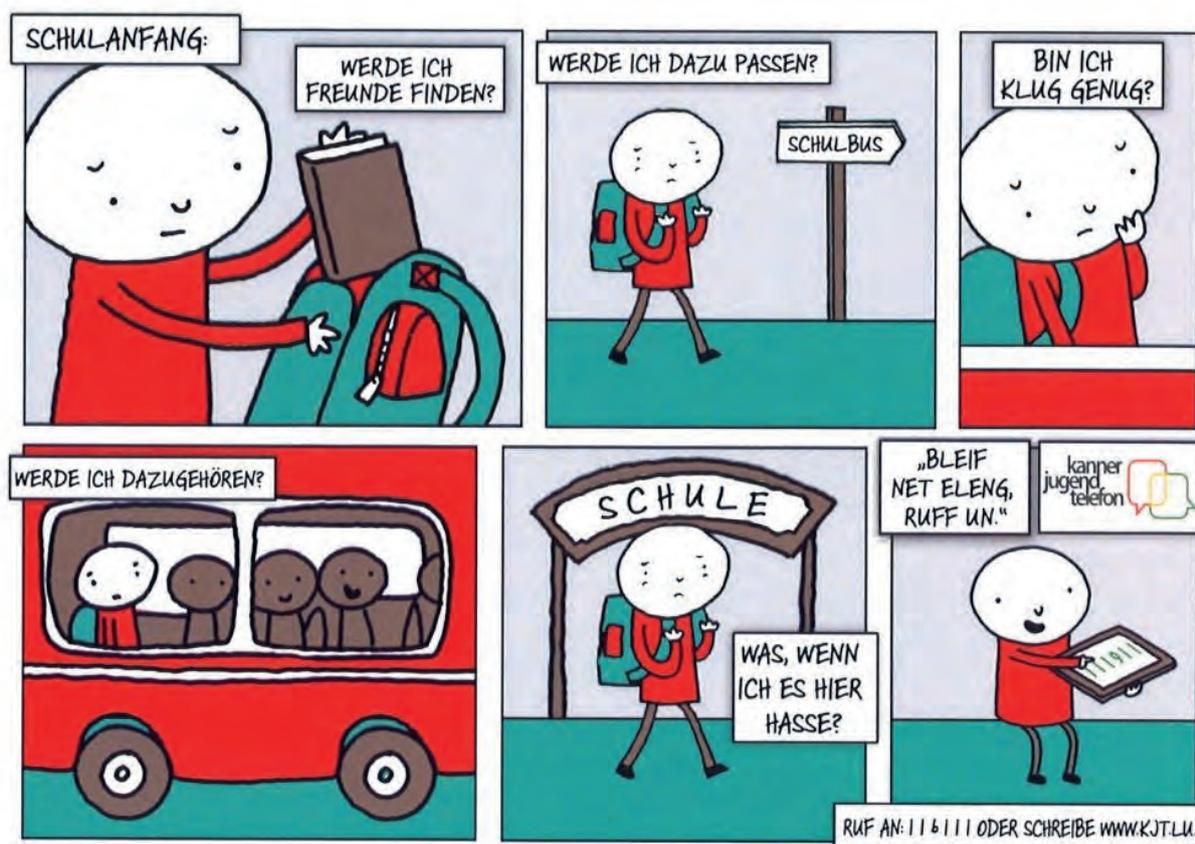


Straus Anne

anne.straus@ifen.lu

Les missions de l'instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en oeuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité d'école ou de son délégué dans la coordination des travaux d'élaboration, de rédaction, d'implémentation et d'évaluation du PDS.
- Tenir le directeur de région au courant sur l'avancement du PDS.
- Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.



Lëtzebuergesch
Français
English

Öffnungszeiten

Treffpunkt fir Familjen
Informatioun & Berodung
Familljebibliothék
Kleedertausch-Station



Aktivitéiten fir d'ganz Famill

Flott Aktivitéiten no Interess
Vernetzung vun de Familjen

Elterenowender

Themen op Demande &
Besoin
Austausch
Ënnerstëtzung
Inklusiv Kannerbtréiung

Activités pour toute la famille

Activités amusantes selon les
intérêts
Mise en réseau des familles



Soirées de parents

Sujets sur demande & besoin
Echange
Soutien
Garde d'enfants incluse



Heures d'ouverture

Point de rencontre pour
familles
Information & consultation
Bibliothèque de famille
Station d'échange de
vêtements

Activities for the whole family

Nice activities according to
interests
Networking of families

Parent evenings

Topics on demand & need
Exchange
Support
Childcare included

Opening hours

Meeting point for families
Information & consultation
Family library
Clothing swap station



Kontakt - Contact

Lisa Goergen

+352 621 390 783

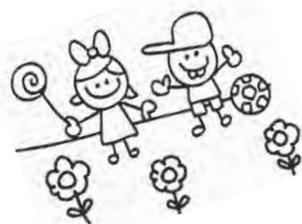
@ loft.lorentzweiler@croix-rouge.lu

🏠 10, rue Jean-Pierre
Glaesener

L-7358 Lorentzweiler



SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Service social Krank Kanner Doheem

Le «Service Krank Kanner Doheem» est un des services de Femmes en Détresse asbl, qui offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité. Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales, le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable. Les gardes ont lieu entre 7.00 et 19.00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2e jour de la garde. Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes. Le Service «Krank Kanner Doheem» est financé par la participation des parents, des dons et par convention entre Femmes en Détresse asbl et le Ministère de l'Égalité des Chances. Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription en ligne www.fed.lu

Contact :

95, rue de Bonnevoie · L-1260 Luxembourg
T. : 48 07 79 · Info : www.skkd.lu

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.



Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.





Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





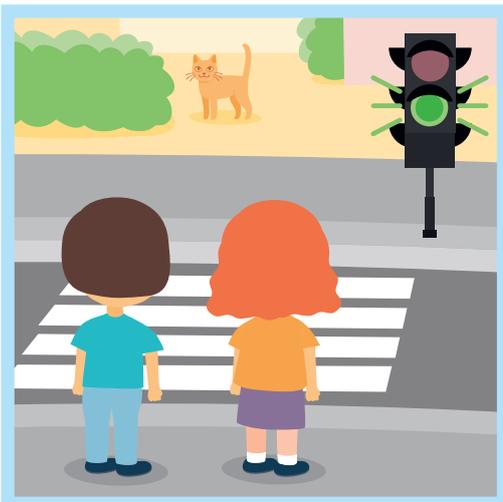
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.





Action ReUse - School



Een zweet Liewe fir Är
Schoulsaachen a Schreifmaterial
an de Ressourcenzentere
Fridhaff, Miersch,
Réiden a Lenzweiler
bis den 30. September 2023

Une deuxième vie pour
vos affaires scolaires
dans les centres de ressources
Fridhaff, Mersch,
Redange et Lenzweiler
jusqu'au 30 septembre 2023



STRONGER TOGETHER

WWW.KJT.LU

CALL | CHAT | TEXT | GET HELP



Kanner-Jugendtelefon

116 111 Gratisnummer



Chatberodung

www.kjt.lu



elterentelefon
écoute parents

26 64 05 55



Online Help

www.kjt.lu



8002 1234 Gratisnummer



stopline.bee-secure.lu





Félicitations

et bonne continuation ...

Cycle 4.2
2022/2023



Achèvement des cycles de l'école fondamentale 2022/2023

A tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2022/2023, nous souhaitons plein de succès pour le futur développement scolaire en dehors de notre commune.

Abschluss der Zyklen der Lorentzweiler Grundshule 2022/2023

Allen Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2022/2023, wünschen wir für die weitere schulische Entwicklung außerhalb unserer Gemeinde viel Erfolg.

Impressum

Le « Schoulbuet » est distribué gratuitement à tous les ménages de la commune de Lorentzweiler. Les articles publiés dans le présent bulletin concernant des organismes ou entités tierces n'engagent que la responsabilité de ces organes quant à la forme et au contenu.

La responsabilité de la commune n'est pas engagée.
Éditeur responsable : Collège échevinal.
Impression : Imprimerie Ossa, Niederanven.
© Administration communale de Lorentzweiler.
Tous droits réservés.





ADMINISTRATION
COMMUNALE LORENTZWEILER

**Mir wënschen alle Schüler
an dem Léierpersonal
eng gutt Rentrée
2023/2024**

Bonne rentrée à tous les élèves !



**WELCOME
BACK
SCHOOL**

Adresses utiles / Wichtige Adressen

Direction de l'enseignement fondamental Région Mersch

Madame Romaine Theisen

Siège principal Mersch

📍 5, rue des Prés
L-7561 Mersch

Annexe Bissen

📍 22, ZAC Kléngbousbiérg
L-7795 Bissen

📞 24 7-55810

✉️ direction.mersch@men.lu
secretariat.mersch@men.lu

Sociale

Centre Médico-Social

📍 17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

📞 32 58 20

✉️ simone.kieffer@ligue.lu

Crèche / Kinderkrippe

« Zwergenhaus »

📍 12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

📞 26 33 68-1

✉️ zwerghaus@croix-rouge.lu

Ecole fondamentale Cycles 1-4 / Zyklus 1-4

Madame Nadine Jegen

📞 33 72 68-888 (pendant les heures de bureau)

✉️ nadine.jegen@education.lu

Administration Communale / Gemeindeverwaltung

📍 87, rte de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

📞 33 72 68-701/720

✉️ population@lorentzweiler.lu

🌐 <http://www.lorentzweiler.lu>

Conciergerie

**Monsieur Steve BATISTA
M. et Mme FERNANDES LUIS**

📍 4, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

📞 33 72 68-843

✉️ conciierge@lorentzweiler.lu

Médecine scolaire

Centre Médico-Social

📍 17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

📞 32 58 20-1

✉️ ligue@ligue.lu

Maison Relais

📍 38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler

📞 26 33 68-920

✉️ relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

PIDAL (piscine)

📍 rue des Prés
L-7246 Walferdange

📞 33 91 72-1

✉️ info@pidal.lu

LOFT Lokale Familientreff - Lorentzweiler

Coordinatrice : Madame Lisa Goergen

📍 10, rue Jean-Pierre Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

📞 621 390 783

✉️ lisa.goergen@croix-rouge.lu
loft.lorentzweiler@croix-rouge.lu



Imprimerie OSSA, Niederanven

PRINTED IN
LUXEMBOURG

